

Intervention au nom du CREAL 76

*Nous répondons aujourd'hui à l'appel à une mobilisation nationale du Collectif « **Avortement en Europe, les femmes décident** » pour protester contre la suppression du droit fédéral à l'avortement aux États-Unis et pour défendre ce droit partout dans le monde.*

Depuis qu'avait fuité début mai le projet d'abrogation de l'arrêt **Roe versus Wade** par la Cour suprême, cette décision était hélas prévisible... Elle n'en est pas moins terrible et l'onde de choc qu'elle a entraînée dépasse largement les USA. C'est un bond en arrière de 50 ans, qui va à rebours de l'avis de 60% des Américaines et Américains, et qui aura des répercussions mondiales car c'est un signal qui conforte tous les mouvements anti-IVG.

Aux États-Unis, chaque État est maintenant libre de légiférer. Dans certains d'entre eux, le couperet interdisant l'avortement est tombé instantanément en vertu de lois adoptées par anticipation et des cliniques ont dû fermer alors que des femmes attendaient pour une IVG. La moitié des États pourrait restreindre ou supprimer le droit à l'avortement, contraignant les femmes à de longs trajets pour obtenir une IVG. Les plus touchées seront bien sûr les plus précaires. Même si les États progressistes et les ONG vont fournir des aides pour financer le voyage et les frais médicaux, cela sera loin d'être suffisant. D'après une étude réalisée en 2021, 100 000 femmes pourraient ainsi être privées d'IVG dans l'année suivant l'abrogation de **Roe versus Wade**. Et la folie répressive (peine de prison pour les médecins, interdiction d'obtenir des pilules abortives par téléconsultation et de les recevoir par courrier) contribuera aussi à les dissuader.

Cette situation a été rendue possible par les juges nommés par Trump à la Cour suprême mais c'est le fruit d'un long combat contre les Droits des Femmes de la droite religieuse, pour beaucoup évangéliste mais également catholique. Et elle ne compte pas s'arrêter là car son objectif est d'obtenir l'interdiction totale de l'avortement. D'autres régressions sont aussi dans le programme de la droite réactionnaire, notamment sur les droits des LGBT, le mariage des couples homosexuels, voire sur la contraception.

En Pologne, ce sont les réfugiées ukrainiennes qui découvrent qu'il est pratiquement impossible d'avorter dans ce pays, et le fait que ces femmes aient pu être violées par des soldats russes n'y change rien !

Alors qu'il est théoriquement possible d'obtenir une IVG en cas de viol, c'est loin d'être le cas dans les faits. Il faut en effet obtenir, après enquête, un certificat d'un procureur attestant du viol... et les délais pour accéder à une IVG sont alors dépassés ! Ce n'est que grâce à l'aide de militantes locales - qui prennent le risque d'être poursuivies - et à l'action d'ONG que ces femmes - comme les Polonaises - peuvent trouver des solutions. Des kits médicamenteux peuvent leur être envoyés depuis l'étranger. Sinon, il faut aller avorter ailleurs et c'est encore pire pour celles qui viennent d'être arrachées à leur pays par la guerre.

En France comme ailleurs, le droit à l'avortement reste fragile et peut être remis en question.

« *On a mis vingt ans à allonger les délais légaux pour l'IVG de 12 à 14 semaines, et deux ans pour que la proposition de loi passe* », pointe **Sarah Durocher**, coprésidente du **Planning Familial**.

Dans son communiqué du 24 juin, le **Haut Conseil à l'Égalité** rappelle « *qu'une forte minorité s'y est opposée (30% des votes) et qu'on attend toujours la publication des décrets d'application* ». Il indique également que ce « *droit fondamental demeure menacé par les courants réactionnaires, qui déploient un travail constant de lobby liberticide [...] au travers d'une forte présence de sites de désinformation qui frôlent le délit d'entrave* ».

Dans ce domaine - comme dans beaucoup d'autres - la présence de 89 députés du RN à l'Assemblée ne peut que nous inquiéter. En 2012, **Marine Le Pen** ne parlait-elle pas « *d'avortements de confort* » et de déremboursement de l'IVG ? Mais bien-sûr, ils ont changé... Ce qui ne les a pas empêchés de voter contre l'allongement des délais en France et aussi contre une résolution du Parlement européen visant à condamner la décision de la Pologne d'interdire la quasi-totalité des avortements, en novembre 2020 puis en 2021.

Le droit à l'avortement doit être pérennisé en France, mais ce qui le menace concrètement en ce moment, c'est le manque de structures et de personnel pour accueillir les femmes qui en ont besoin.

Interdire ou restreindre le droit à l'avortement n'a jamais empêché les femmes d'interrompre une grossesse mais cela les contraint à le faire dans la clandestinité. 25 millions d'IVG dangereuses sont pratiquées chaque année dans le monde, c'est la troisième cause de mortalité féminine : 47 000 femmes en meurent chaque année, soit une femme toutes les 9 minutes.

Pour maintenir leur emprise sur le corps des femmes, toutes les Religions et la droite réactionnaire savent parfaitement s'unir et sont à la manœuvre partout dans le monde. Nous affirmons notre solidarité avec les femmes du monde entier qui luttent contre des législations patriarcales rétrogrades.

Chaque femme doit pouvoir accéder à la contraception et à l'avortement, gratuitement et en toute sécurité. Disposer librement de son corps et maîtriser sa reproduction doit être reconnu comme un **droit universel**.

Pour cela, il est grand temps de défendre et promouvoir la Laïcité, et de refuser que les Religions, quelles qu'elles soient, imposent leurs points de vue dans les lois et règlements de la Cité.